

# POUR LA PÉRENNITÉ ET L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA DIFFUSION DES SAVOIRS EN FRANÇAIS D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Mémoire produit par l'Acfas dans le cadre de la consultation sur le [document de réforme de la Loi sur les langues officielles](#), dévoilé le 19 février 2021 par la ministre du Développement économique et des Langues officielles, *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, et destiné au comité sénatorial permanent des langues officielles.

Mai 2021



**Acfas** Faire avancer  
les savoirs

## Présentation de l'Acfas

Fondée en 1923, l'Acfas est un organisme à but non lucratif contribuant à la promotion de la recherche en français au Canada et dans l'ensemble des communautés francophones du monde. Elle est aujourd'hui la seule organisation qui représente l'ensemble des disciplines de recherche au Canada, à l'image de l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) aux États-Unis. L'Acfas a pour mission de promouvoir la recherche, l'innovation et la culture scientifique dans l'espace francophone, en contribuant à la diffusion et à la valorisation des connaissances et de l'approche scientifique, en vue d'améliorer la qualité de la vie en société.

En plus de soutenir les chercheur-se-s et les professeur-e-s établi-e-s, l'Acfas appuie la relève scientifique francophone pour que celle-ci collabore de manière significative à répondre aux enjeux de la société. Par relève, l'Acfas entend : les étudiant-e-s des cycles supérieurs, les postdoctorant-e-s et les nouveaux-elles chercheur-se-s, et les étudiant-e-s du collégial et du baccalauréat s'initiant à la recherche.

De plus, elle soutient et promeut la recherche en français et la culture scientifique, partout au Canada. Elle compte cinq Acfas régionales - Acfas-Acadie, Acfas-Alberta, Acfas-Manitoba, Acfas-Saskatchewan et Acfas-Sudbury - et de nombreux appuis régionaux dans le milieu de la francophonie en situation minoritaire pour ce faire.

Depuis près d'un siècle, cette association francophone à échelle humaine met en valeur les sciences, la recherche et les savoirs au pays et partout sur la planète. L'Association prépare activement son 100<sup>e</sup> anniversaire, dont le coup d'envoi sera donné lors de son congrès annuel de mai 2022, organisé en partenariat avec l'Université Laval. L'édition de 2023, accueillie par l'Université de Montréal, Polytechnique et HEC Montréal, sera l'événement phare du centenaire, qui clôturera une programmation échelonnée sur une année.

Les milieux de la recherche, les instances gouvernementales et les médias reconnaissent l'Acfas comme un passeur d'information et un acteur incontournable en ce qui concerne les questions de recherche et d'innovation. Par ses prises de position régulières dans l'espace public, l'Acfas défend les intérêts d'un écosystème de recherche et d'innovation dynamique, équilibré et intégré, et ce, au service de la société, dans un esprit fédérateur et non partisan.

## Équipe de rédaction

Isabelle Gandilhon, directrice des opérations à l'Acfas

Laura Pelletier, chargée de projets - Services aux membres et francophonie canadienne à l'Acfas

Sophie Montreuil, directrice générale de l'Acfas

Valérie Lapointe-Gagnon, professeure au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et membre du conseil d'administration de l'Acfas

Guillaume Deschênes-Thériault, doctorant à l'Université d'Ottawa et membre du conseil d'administration de l'Acfas

Acfas

425, rue De La Gauchetière Est, Montréal (Québec) H2L 2M7

514 849-0045

[www.acfas.ca](http://www.acfas.ca)

Copyright Acfas 2021

## Mise en contexte

Le 4 mars 2021, l'Acfas, dans un communiqué, exprimait son soutien au document de réforme des langues officielles du Canada, intitulé *Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Ce document avait été présenté quelques jours plus tôt par l'honorable Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles.

Le présent mémoire réitère cet appui et campe la position de l'Acfas quant à son champ d'expertise principal - la promotion de la recherche, des sciences et de la culture scientifique - et à sa volonté de soutenir les communautés francophones d'un océan à l'autre.

## Introduction

Selon les données de 2016 de Statistique Canada<sup>1</sup>, on compte 30 070 professeur-e-s, chargé-e-s de cours, assistant-e-s d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire au Canada qui connaissent le français, si on exclut le Québec, et 63 455 si on inclut le Québec. Parmi ces personnes, 7 615 ont le français comme première langue officielle si on exclut le Québec, et 35 410 si on inclut le Québec. Finalement, si l'on tient compte seulement des professeur-e-s et des chargé-e-s de cours, on dénombre 4 175 chercheur-se-s d'expression française travaillant en contexte minoritaire au Canada. **Cette communauté joue un rôle crucial pour l'avancement de la société, mais manque grandement de soutien.**

Ces chercheur-se-s contribuent à l'avancement des savoirs. Ils et elles sensibilisent et informent les citoyen-ne-s sur des sujets de grande importance, notamment en vulgarisant des recherches et des enjeux sociaux dans les médias francophones locaux, en organisant des séminaires accessibles à tous, en siégeant aux conseils d'administration de nombreux organismes, et en soutenant les groupes communautaires, les gouvernements et les entreprises privées dans différents projets. Ils et elles développent des connaissances cruciales pour l'avancement technologique et la prise de décisions politiques éclairées. Ce sont souvent les seules personnes à faire de la recherche sur des enjeux communautaires locaux, et à bâtir des ponts entre le milieu de la recherche et les citoyen-ne-s. De plus, ces chercheur-se-s participent au développement de la culture scientifique partout au pays, en organisant notamment le concours *Ma thèse en 180 secondes* dans différentes régions, des conférences grand public, etc.

**Or, certaines contraintes limitent actuellement la progression des chercheur-se-s francophones en situation minoritaire et briment l'obtention par ces personnes d'un statut égal à celui de leurs collègues qui œuvrent dans d'autres situations.** Les nombreux témoignages faisant état de ces écarts et reçus par l'Acfas de la part de chercheur-se-s des milieux minoritaires dans les dernières années ont soulevé des questionnements qui ont mené à un large sondage et à la constitution d'une riche étude sur la réalité de ces personnes. Cette étude, intitulée *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*, sera présentée le 7 juin 2021, en prélude du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, organisé par le gouvernement du Québec et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). En plus de la contribution financière de l'Acfas, cette étude a été financée principalement par Patrimoine canadien et par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

<sup>1</sup> Données du recensement de Statistique Canada (2016), commande personnalisée CO-2125, Population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, selon les professions et la première langue officielle parlée.

Elle a également reçu un financement d'Universités Canada, de l'Agence universitaire de la francophonie, de la Fédération des sciences humaines, de la Commission canadienne pour l'UNESCO et un soutien en nature de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

Une question fondamentale, par ailleurs toute simple, résume l'ensemble des interrogations : **Les chercheur-se-s d'expression française qui travaillent en contexte minoritaire, dans des petites universités, dans des universités bilingues ou dans des universités de langue anglaise, ont-ils les moyens requis pour faire de la recherche en français, et ainsi contribuer à la vitalité de leur communauté? Les données de l'étude à paraître démontrent que la réponse est malheureusement non, car plusieurs ne les ont pas.**

D'abord, on offre peu de programmes de cycles supérieurs en langue française en contexte minoritaire, ce qui limite l'accès à des assistant-e-s de recherche d'expression française à ces niveaux. Ensuite, les chercheur-se-s œuvrent souvent au sein d'universités de petite taille, où la charge d'enseignement est plus élevée que dans les grandes universités, ce qui limite leur disponibilité pour réaliser des projets. Qui plus est, dans les universités de petite taille, les professeur-e-s ont moins accès à des auxiliaires d'enseignement pour alléger leurs tâches, ou à des services pour préparer des demandes de financement. Aussi, les chercheur-se-s qui travaillent dans un établissement majoritairement anglophone rencontrent plus souvent des défis liés à la langue de communication. Il y est plus difficile d'organiser des activités en français ou d'avoir accès à des assistant-e-s de recherche francophones.

À titre d'exemple, 55 % des répondant-e-s de notre étude indiquent qu'il est plutôt ou très difficile d'avoir accès à un-e assistant-e de recherche maîtrisant le français. Ce chiffre monte à 73 % si l'on considère seulement les répondant-e-s de l'Ouest canadien, et à 64 % pour les chercheur-se-s de l'Ontario en excluant ceux de l'Université d'Ottawa. Cette réalité concerne aussi les répondant-e-s de l'Atlantique, puisque 55 % de ces dernier-ère-s ont dit qu'il est plutôt ou très difficile d'avoir accès à un-e assistant-e de recherche.

De plus, 59 % des répondant-e-s affirment qu'il est plus difficile d'avoir accès à un-e assistant-e de recherche maîtrisant le français et étudiant aux cycles supérieurs, et 64 % expliquent cette difficulté par le fait qu'il y a peu d'étudiant-e-s francophones au sein de leur université. Si l'on isole les réponses des chercheur-se-s de l'Ouest canadien, on voit que 80 % de ces dernier-ère-s estiment qu'il est plus difficile d'avoir accès à un-e assistant-e de recherche maîtrisant le français et étudiant aux cycles supérieurs, et 60,3 % expliquent ce défi par le moins grand nombre d'étudiant-e-s francophones au sein de leur université. En Ontario, ce sont 65,4 % des répondant-e-s qui affrontent cette difficulté, si l'on exclut l'Université d'Ottawa, et en Atlantique, 50 %.

Finalement, plusieurs des établissements au sein desquels ces chercheur-se-s œuvrent sont fragilisés, comme le démontrent les cas du Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et de l'Université Laurentienne.

**L'Acfas se réjouit donc de voir dans le document de réforme des langues officielles l'engagement du gouvernement à favoriser la création et la diffusion d'informations scientifiques en français ainsi que le renforcement du continuum d'éducation en français au Canada, allant de la petite enfance au postsecondaire. L'Association estime cependant que les engagements devraient aller encore plus loin en se traduisant par des actions et soutiens concrets.**

En plus des données qu'elle dévoile, notre étude identifie des solutions précises face aux constats observés. Tant le gouvernement du Canada que les gouvernements provinciaux et les universités ont leur rôle à jouer pour mettre en place les recommandations que nous présentons ci-après. Nous proposons deux changements législatifs et plusieurs changements administratifs.

### Un soutien pour les établissements (universités, campus, bureaux) et programmes universitaires francophones

Le document de réforme *Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada* – ci-après nommé uniquement Document de réforme – arrive à point nommé, alors que plusieurs acquis en matière d'éducation postsecondaire et de recherche en français, en Ontario et en Alberta notamment, sont menacés ou attaqués.

Les universités, campus et programmes de langue française sont au cœur du développement des communautés francophones au Canada. Les rôles qu'ils jouent sont multiples : ils créent un espace de vie intellectuel, culturel, sont un vecteur d'enrichissement et un lieu de dialogue en français en contexte minoritaire. Ils préparent une relève dans des domaines essentiels tels que l'éducation, les sciences humaines et sociales, les arts, le génie et la santé, concourant activement à l'épanouissement de la population. Ils forment des citoyen-ne-s à l'esprit critique et innovant.

Ils créent aussi des citoyen-ne-s capables de travailler dans les deux langues officielles du Canada. En effet, la formation d'une relève bilingue est essentielle au bon fonctionnement de la société canadienne et au continuum d'éducation en français au Canada. C'est cette relève qui pourra notamment travailler au sein du gouvernement fédéral ou enseigner dans les écoles d'immersion et les écoles de langue française, d'autant plus que ces établissements manquent d'enseignant-e-s.

Actuellement, la relève reçoit un message regrettable, soit que l'éducation postsecondaire en français n'est pas une priorité. Cette situation est décevante, car les écoles d'immersion débordent d'un bout à l'autre du pays, et les jeunes s'intéressent au français et souhaitent poursuivre leurs études dans cette langue et, éventuellement, s'engager dans leur communauté.

Le Document de réforme et la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* qui en découlera, devront par ailleurs être accompagnés de gestes concrets pour soutenir tous ces piliers en matière d'éducation postsecondaire et de recherche. Un soutien financier est notamment nécessaire afin d'assurer la pérennité de ces établissements cruciaux pour la vitalité du français en contexte minoritaire au Canada. L'obligation d'égalisation des fonds demandée aux provinces empêche le gouvernement fédéral de soutenir réellement les minorités linguistiques, puisque cela ne lui permet pas d'intervenir en situation d'urgence et d'assurer la pérennité des institutions de la minorité francophone.

Nous soumettons au gouvernement fédéral la proposition administrative suivante : **prévoir une enveloppe nouvelle et distincte pour les programmes et les établissements universitaires francophones (universités, bureaux, campus) en contexte minoritaire, de façon qu'ils puissent poursuivre leur mandat avec une plus grande stabilité, afin d'assurer une égalité réelle des langues officielles au Canada.**

Nous présentons également cette proposition administrative : **que le prochain plan d'action sur les langues officielles du Canada inclue un volet concernant le postsecondaire et la recherche.**

Finalement, nous faisons la proposition législative suivante : **que la *Loi sur les langues officielles* reconnaisse explicitement que l'enseignement postsecondaire en français fait partie intégrante du parcours en éducation dans la langue minoritaire (ce qu'on appelle le « continuum »).**

## Des mesures pour la recherche

La recherche est un pilier des établissements postsecondaires. Elle enrichit tant ces derniers que la société dans son ensemble. Elle produit des données essentielles pour que les décideurs, dans tous les secteurs de recherche, prennent des mesures éclairées. Il est crucial qu'elle soit rendue disponible dans la langue des citoyen-ne-s et des professionnel-le-s des communautés francophones, afin qu'ils et elles puissent l'utiliser dans leurs domaines respectifs. Il est également impératif qu'il se fasse de la recherche en français afin que les chercheur-se-s développent, en tant que collectivité, un vocabulaire francophone, précis, riche et essentiel pour parler de leurs travaux dans les médias et dans les classes des différents niveaux d'études. Il est important de se rappeler que la recherche enrichit les enseignements et les enseignant-e-s.

La langue commune qu'est l'anglais est utile pour que les chercheur-se-s du monde entier puissent suivre l'avancement des connaissances dans leur domaine et collaborer avec des expert-e-s d'autres pays, mais le recours à cette langue ne suffit pas. Le français est essentiel pour partager des connaissances auprès des acteurs locaux, souvent éminemment concernés par ces recherches. Aussi, le recours exclusif à l'anglais entraîne un abandon des objets d'étude locaux : pour être publié-e-s dans de grandes revues de langue anglaise, les chercheur-se-s migrent vers des sujets plus faciles à exporter. On perd alors bon nombre de connaissances locales, cruciales pour comprendre notre propre société et guider nos actions. En santé, par exemple, Kalay et autres<sup>2</sup> notaient en 2019 qu'il n'y avait pas d'étude sur « les priorités de recherche pour la santé des FSLM [francophones vivant en situation linguistique minoritaire] en Ontario » – une lacune qu'elles souhaitent combler avec leur recherche. Le manque d'instruments de mesure valides en français a des conséquences sur la capacité de diagnostiquer des problèmes de santé mentale chez ces francophones et, de ce fait, nuit à une population qui est déjà vulnérable. Vu l'iniquité en santé entre les francophones vivant en situation minoritaire et les anglophones<sup>3</sup>, il y a évidemment un besoin de faire davantage de recherche axée sur ces enjeux<sup>4</sup>.

Cette anglicisation de la recherche est mondiale, elle touche plusieurs pays. Ainsi, des initiatives pour le multilinguisme en recherche, comme celle d'Helsinki<sup>5</sup>, ont émergé dans les dernières années. La particularité au Canada est que contrairement à plusieurs autres pays, où la langue nationale persiste en dehors du champ scientifique, au Canada, l'anglais est également la langue majoritaire.

<sup>2</sup> Kalay, A. L., Chomienne, M.-H. et Farmanova, E. (2013). *Les priorités de recherche sur la santé des francophones en Ontario*. *Revue canadienne de santé publique*, 104(6), S83-S87.

<sup>3</sup> *Loc. cit.*

<sup>4</sup> De Moissac, D. et Bowen, S. (2019). Impact of Language Barriers on Quality of Care and Patient Safety for Official Language Minority Francophones in Canada. *Journal of Patient Experience*, 6(1), 24-32.

<https://doi.org/10.1177/2374373518769008>; Drolet, M., Savard, J., Benoît, J., Arcand, I., Savard, S., Lagacé, J., Lauzon, S. et Dubouloz, C.-J. (2014). Health Services for Linguistic Minorities in a Bilingual Setting: Challenges for Bilingual Professionals. *Qualitative Health Research*, 24(3), 295-305. <https://doi.org/10.1177/1049732314523503>

<sup>5</sup> Initiative d'Helsinki sur le multilinguisme dans la communication savante, <https://www.helsinki-initiative.org/fr> (23 avril 2021).

Le français est donc non seulement minoritaire dans le milieu de la recherche, mais aussi en communication scientifique et comme langue parlée au quotidien en général.

La recherche et les chercheur-se-s ont besoin de conditions particulières et de soutien pour réaliser pleinement leur mandat. Ainsi, nous faisons d'abord la proposition législative suivante: **que le gouvernement du Canada reconnaisse, dans le préambule de la Loi sur les langues officielles, l'importance du rayonnement du contenu scientifique francophone, de la création et de la diffusion de l'information scientifique en français, afin de renforcer le sentiment de sécurité linguistique de la communauté scientifique francophone au pays, incluant chez les étudiant-e-s.**

De plus, les neuf recommandations contenues dans l'étude de l'Acfas à paraître permettront notamment au gouvernement du Canada, d'une part, d'avancer dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'égalité des langues officielles au pays, et aux gouvernements provinciaux, d'autre part, de soutenir adéquatement et durablement le milieu de la recherche. Ces recommandations devraient s'épanouir dans le cadre d'une approche stratégique et concertée de soutien à la recherche en français, qui se déploierait partout au Canada. Nous pourrions envisager de façon linéaire ces recommandations, relativement indépendantes les unes des autres, mais il est beaucoup plus avantageux de les considérer en les intégrant dans une stratégie globale qui mobilise plusieurs intervenant-e-s dans le secteur de la recherche et de la diffusion des savoirs en français.

L'une des recommandations prône la création d'un service d'aide à la recherche en français (SARF), afin d'assurer l'épanouissement de l'espace de recherche en cette langue. Le SARF offrirait notamment<sup>6</sup> un service d'appui-conseil interuniversitaire aidant les chercheur-se-s dans la préparation de leurs demandes de financement en français. Les chercheur-se-s devraient pouvoir bénéficier de ces services et envoyer directement leurs demandes aux agences subventionnaires. Ainsi, ils et elles n'auraient pas la tâche de traduire leurs demandes et pourraient déposer celles-ci en français. Cette mesure aurait un effet positif sur le nombre de demandes soumises en français aux agences subventionnaires fédérales. Par ailleurs, le SARF pourrait également fournir une aide dans l'approbation des demandes éthiques en recherche en mettant en place un comité d'éthique interuniversitaire, pleinement reconnu par les universités et les agences subventionnaires.

Nous soumettons la proposition administrative **que le gouvernement fédéral inscrive la création du SARF parmi les mesures du prochain plan d'action sur les langues officielles du Canada et y contribue financièrement.** Un tel service permettrait au gouvernement fédéral d'améliorer son soutien à la production et à la diffusion des savoirs en français, tel qu'évoqué dans le Document de réforme des langues officielles, et de se montrer à la hauteur des attentes dans le milieu. Tous les paliers de gouvernement gagneraient à s'allier afin d'appuyer la mise en place du SARF.

-----  
<sup>6</sup> Pour plus d'information sur ce service et sur les autres recommandations mentionnées, voir le mémoire de l'Acfas paru en février 2021 : Acfas (2021), *Recherche et enseignement supérieur : Leaders du rapprochement des francophonies canadiennes*. En ligne :

[https://www.acfas.ca/sites/default/files/documents\\_utiles/acfas\\_memoire\\_recherche\\_francophonie\\_2021.pdf](https://www.acfas.ca/sites/default/files/documents_utiles/acfas_memoire_recherche_francophonie_2021.pdf)



Par ailleurs, l'Acfas a fait paraître un mémoire en février dernier en prélude du Sommet de juin 2021. **Nous invitons le comité sénatorial à prendre en compte les autres recommandations qui y sont proposées, à savoir, en plus du SARF, l'augmentation des bourses de mobilité en recherche au sein de la francophonie canadienne et la création de bourses de démarrage de projets de recherche pour des équipes pancanadiennes et francophones.**

Ces actions rejoignent directement les objectifs évoqués par le gouvernement du Canada dans le document de réforme des langues officielles. En effet, elles lui permettront de contribuer davantage au rayonnement du contenu scientifique francophone et d'appuyer la création et la diffusion de l'information scientifique en français.

Finalement, les conseils subventionnaires fédéraux ont un grand rôle à jouer pour améliorer le soutien offert à l'espace de la recherche en français au Canada, et ainsi favoriser son épanouissement. Pour atteindre ces objectifs et aller dans le sens de ceux du document de réforme, nous présentons les propositions administratives suivantes, en ce qui concerne **les conseils subventionnaires fédéraux**:

- **Prévoir des fonds et des programmes pour appuyer les petites universités ainsi que les campus et bureaux universitaires francophones afin de les aider à développer leurs activités de recherche;**
- **Créer et maintenir à long terme des programmes de financement qui ciblent les communautés francophones en situation minoritaire comme objet d'étude;**
- **Mettre en place ou maintenir (selon le conseil) des mesures visant à rééquilibrer les taux de succès des demandes soumises en français afin de s'assurer que ces taux sont au moins proportionnels ou équivalents à ceux des demandes soumises en anglais. Par ailleurs, nous recommandons que les conseils subventionnaires exercent une veille continue afin de s'assurer que la proportion des demandes soumises en français tend à refléter la proportion de francophones au pays;**
- **S'assurer que leurs programmes dédiés à l'édition savante sont équitables, en consacrant des fonds suffisants aux revues francophones en contexte minoritaire afin de garantir leur pérennité;**
- **Adopter une politique empêchant le recours, en comité d'évaluation, à des arguments évoquant le facteur d'impact des revues ou la qualité de l'université d'attache;**
- **Ajouter une case « minorité de langue officielle » aux formulaires de dépôt de demande de subvention, et ce, pour identifier les projets portant sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM);**
- **Mieux évaluer le niveau de bilinguisme des évaluateur-trice-s afin de s'assurer que ces personnes comprennent bien les demandes rédigées en français;**
- **Offrir un service d'interprétation simultanée lorsque nécessaire dans les comités d'évaluation, afin de permettre aux évaluateur-trice-s de s'exprimer dans la langue de leur choix.**

## Conclusion

L'Acfas est heureuse de trouver formulées dans le Document de réforme, différentes intentions qui permettront de soutenir la vitalité de la recherche et de l'éducation postsecondaire en français au Canada. En effet, plusieurs propositions auront une importance significative pour la communauté scientifique francophone du pays : l'engagement du gouvernement à favoriser la création et la diffusion d'informations scientifiques en français; le renforcement du continuum d'éducation en français au Canada, allant de la petite enfance au postsecondaire; les nouvelles mesures concernant le bilinguisme dans la fonction publique, qui, une fois mises en place, permettront à davantage de scientifiques du gouvernement fédéral de travailler en français; la meilleure collecte de données sur les francophones qui est prévue; le désir d'augmenter la production de recherches sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nul doute que l'adoption de l'ensemble de ces propositions aura pour effet de renforcer le sentiment de sécurité linguistique de la communauté scientifique francophone au pays, incluant les étudiant-e-s, et de montrer à ces dernier-ère-s qu'il est possible de faire des sciences, de s'informer et d'apprendre en français au Canada. Cela leur démontrera aussi que les activités scientifiques (recherche, communication, colloque, etc.) en français sont valorisées, partout au pays.

L'Acfas est aussi **rassurée de constater que la future loi devrait reconnaître le statut minoritaire du français au Canada**. La reconnaissance de l'asymétrie des deux langues officielles est importante pour assurer la pérennité du français.

Nous nous réjouissons des intentions affirmées dans le Document de réforme, qui soutiendront la vitalité de la recherche en français au Canada. Il est désormais temps d'agir promptement afin qu'une loi modernisée soit adoptée dans les plus brefs délais. L'Acfas et les Acfas régionales se tiennent à la disposition du gouvernement, de la ministre et des comités parlementaires et sénatoriaux pour discuter de tout ce qui concerne la thématique spécifique de la recherche et de la diffusion scientifique en français au Canada.

L'Acfas souhaite également sensibiliser davantage les acteurs des milieux gouvernementaux, politiques et de la recherche à la réalité des chercheur-se-s d'expression française en milieu minoritaire. L'Association contribue à la mise en place d'actions visant à atteindre une égalité de traitement pour toute la communauté francophone de la recherche au Canada, afin d'en arriver éventuellement à une égalité réelle des langues officielles au pays.

Nous invitons le comité à prendre en considération les recommandations proposées dans le présent mémoire, et à suivre le lancement de notre étude le 7 juin prochain afin de consulter l'entièreté des recommandations favorisant l'épanouissement de la communauté canadienne de la recherche en français.

## Sources principales

Acfas, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte francophone minoritaire au Canada*, étude à paraître en juin 2021

Acfas, *L'Acfas soutient les propositions du Document de réforme pour les langues officielles du Canada*, communiqué publié le 4 mars 2021, consulté le 19 mai 2021

Acfas, *Recherche et enseignement supérieur : leaders du rapprochement des francophonies canadiennes*  
[https://www.acfas.ca/sites/default/files/documents\\_utiles/acfas\\_memoire\\_recherche\\_francophonie\\_2021.pdf](https://www.acfas.ca/sites/default/files/documents_utiles/acfas_memoire_recherche_francophonie_2021.pdf), consulté le 19 mai 2021

## Résumé des propositions de l'Acfas

Catégorie	Propositions législatives	Propositions administratives
<p><b>Pour soutenir les établissements d'enseignement postsecondaire francophones (campus, bureaux, universités) et les programmes francophones des universités anglophones</b></p>	<p>Que la <i>Loi sur les langues officielles</i> reconnaisse explicitement que l'enseignement postsecondaire en français fait partie intégrante du parcours en éducation dans la langue minoritaire (ce qu'on appelle le « continuum »).</p>	<p>Que Patrimoine canadien prévoie une enveloppe nouvelle et distincte pour les programmes et les établissements universitaires francophones (universités, bureaux, campus) en contexte minoritaire.</p> <p>Que le prochain plan d'action sur les langues officielles du Canada inclue un volet concernant le postsecondaire et la recherche.</p>
<p><b>Pour soutenir la vitalité, la pérennité et l'épanouissement de la recherche en français au Canada, en particulier au sein des communautés francophones minoritaires</b></p>	<p>Que le gouvernement du Canada reconnaisse, dans le préambule de la <i>Loi sur les langues officielles</i>, l'importance du rayonnement du contenu scientifique francophone, de la création et de la diffusion de l'information scientifique en français afin de renforcer le sentiment de sécurité linguistique de la communauté scientifique francophone au pays, incluant chez les étudiant-e-s.</p>	<p>Que le gouvernement inscrive la création du SARF parmi les mesures du prochain plan d'action sur les langues officielles du Canada et y contribue financièrement.</p> <p>Que Patrimoine canadien augmente les bourses de mobilité en recherche au sein de la francophonie canadienne.</p> <p>Que le gouvernement crée des bourses de démarrage de projets de recherche d'équipes francophones pancanadiennes.</p> <p>Que les conseils subventionnaires fédéraux mettent en place les mesures proposées afin d'augmenter les taux de dépôt et de succès des demandes présentées en français, et d'assurer une équité dans le traitement des demandes.</p>



**Acfas**

Faire avancer  
les savoirs